

Société Colombophile de Mont-Saint Guibert :

Matricule : 01506

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 22/10/2023

Merci à tous les amateurs présents pour l'assemblée générale

Présents à l'assemblée

Billler Michel, Delveaux Louis, Debrigode Michel, Dellier Jean Marie,
Deprez Raymond, Diels Gérard, Doc Team Delhove Paesmans,
Hallet Pierre, Hannon Yves, Hautier Etienne, Jadot Louis, Marit Christophe,
Mauroy D-Tondeur T, Melain Marc, Merveille Thierry, Renier Gabriel, Rucquoy Jean,
Schellekens Eric, Spruyt Eddy, Tassoul Pierre, Thibaut-Boons, Vanluyten Michel,
Verachtert Hanne.

Les enlogements

Enlogements en 2023 :

Catégorie	Nombre pigeons
En petite vitesse	1549
En grande vitesse	6708
En petit demi-fond	3095
En demi-fond	2007
En fond	728
En grand fond	217
Total	14304

Enlogements en 2022 : 15508 pigeons

Ci-dessus la répartition du nombre de pigeons enlogés au sein de la société en 2023. Nous remarquons une diminution du nombre de pigeons par rapport à 2022 (15508).

Situation financière de la société.

Tenant compte de la distribution des championnats, de l'organisation du repas de fin de saison, nous sommes dans l'impossibilité de clôturer l'année au stade actuel.

Les livres de comptes, cahiers de prix relevés bancaire étaient consultables lors de la réunion.

Nous remercions nos généreux donateurs et acheteurs nous permettant de réaliser notre vente annuelle sur pigeon bay et pour la contribution à notre championnat.

C'est grâce à vous que nous parvenons à réaliser un équilibre financier.

Le comité

Tous les membres du comité sont démissionnaires et rééligibles :

Monsieur Daniel Mauroy en tant que président

Monsieur Weiss Henri en tant que vice-président

Monsieur Hannon Yves en tant que trésorier

Monsieur Diels Gérard en tant que secrétaire

Nous tenons à remercier notre vice-président Monsieur Weiss Henri qui pour raison de santé se trouve dans l'impossibilité de pratiquer sa passion.

Encore merci à Monsieur Tassoul Pierre qui a accepté de reprendre le poste vacant.

Organisation de la saison 2024

Pour le petit demi-fond : Rayon libre

Pour la vitesse : un rayon de 20 kms par société pour tous les concours. Ce rayon est calculé à partir de l'église la plus proche du local colombophile

La somme des rayons de participation constitue la zone de participation générale des ententes : groupements.

Une demande avait été formulée pour la possibilité que quatre sociétés du Brabant Flamand S3 puisse intégrer le lâcher en vitesse.

Finalemt refusée car cette demande ne concernait pas quatre mais bien l'entièreté des sociétés du S3 Brabant flamand.

Lâchers

- **Petite vitesse : Momignies remplacé par Laon si lâcher à Nanteuil dès le 5/06 et ce en grande vitesse**
- **Grande vitesse : Soissons, Nanteuil, Laon (septembre)**
- **Petit demi-fond : Melun Lorris Gien.**

Ayant laissé la parole aux membres, aucune remarque n'a été émise quant au fonctionnement de la société

Le Président

Mauroy Daniel

Le Secrétaire

Diels Gérard